

**Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente  
de la Région de Bruxelles-Capitale**



Commune de Molenbeek St. Jean  
Dépt. Infrastructure et Développement  
rue du Comte de Flandre, 20  
1080 Bruxelles

Bruxelles, 2 janvier 2017.

Vos réf. : Votre demande du 19/12/2017

Nos réf. : C.2018.0091/1/BS

A rappeler s.v.p.

Personne à contacter : J-P. LABRUYERE

jeanpaul.labruyere@firebru.brussels

tél : 0497/513.975

Adresse : rue J-B Decock, 54  
1080 Molenbeek St. Jean

Madame, Monsieur,

**Concerne** : Projet de construction d'une nouvelle néerlandophone maternelle et primaire.  
Rue J-B. Decock, n° 54 à Molenbeek-St.-Jean.  
Avis-cadre du SIAMU-RBC, suite à entretien le 20 décembre 2017.

**Composition du dossier**

Maître de l'ouvrage : Commune de Molenbeek St Jean  
rue du Comte de Flandre, 20  
1080 Bruxelles

Architecte : B 612 Associates  
chée de Waterloo, 1253  
1180 Bruxelles

Annexe : un jeu de 6 plans, au format A4, (un plan de situation, 3 plans de niveau, 2 coupes)  
cachetés par le SIAMU-RBC le 2 janvier 2018.

**Description**

Le projet prévoit la construction d'une école maternelle et primaire, sur 3 niveaux, comportant 23 classes, et e.a. une salle de gymnastique, un réfectoire et des locaux administratifs. Le bâtiment est du type « bas ».

**Antécédents**

Néant, il s'agit d'une nouvelle construction.

### **Réglementation générale**

- A.R. du 7 décembre 2016, modifiant l'A.R. du 7 juillet 1994, fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments nouveaux doivent satisfaire. Les annexes 1, 2/1, 5/1 et 7 sont à prendre en compte.
- NBN S21-204, relative à la protection contre l'incendie dans les bâtiments scolaires (à titre de ligne-guide).
- RGPT et Code du Bien-être au Travail.

### **Avis du Service d'Incendie**

Après examen des plans, ce 20 décembre 2017, avec Mr. Kummert (comme de Molenbeek St. Jean), le SIAMU-RBC observe que le projet répond bien aux textes réglementaires indiqués ci-dessus, et émet ainsi un avis favorable au projet présenté.

Le SIAMU-RBC recommande, en complément aux mesures de prévention déjà figurées aux plans, de veiller à ce qu'au rez-de-chaussée, les chemins d'évacuation, entre le pied des cages d'escaliers et l'air libre, possèdent des parois R/EI 60 et que les portes qui y ouvrent soient du type coupe-feu, EI 30, à fermeture automatique ou à fermeture commandée par un équipement de détection d'incendie.

Par ailleurs, le SIAMU-RBC indique, en matière de capacité d'accueil de la salle de gymnastique, que l'étage, desservi par 2 cages d'escaliers, larges de 1,20 m, pourra accueillir jusqu'à 192 personnes. Quelques personnes de plus peuvent être envisagées, si l'on prend en compte la terrasse à front de rue, comme zone refuge.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

L'Officier-chef de service f.f.,

L'Officier,

L'.-Col. Ing. T. du BUS de WARNAFFE

Maj.f.f. ir. J-P. LABRUYERE